

Extrait du registre
 des délibérations de la commune de VARRAINS
 séance du 05/12/2024

Date de la convocation
 26/11/2024

Date d'affichage
 26/11/2024

Nombre de membres
 Afférents au Conseil
 municipal : 15
 Présents : 11
 Votants : 14

L' an 2024, le 5 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DELAMARE Pierre-Yves, Maire

Présents : M. DELAMARE Pierre-Yves, Maire, Mmes : ABIVEN Janig, BEUZIT Agnès, BIRIE-HABAS Cécile, REBEILLEAU Pascale, MM : KIEFFER Thiébault, MUREAU Christophe, PELTIER Sylvain, PERCHERON Guillaume, REBEILLEAU Sylvain, VERON Antoine

Absent(s) : Mme LACOINTE Mélanie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : RENARD Catherine à M. DELAMARE Pierre-Yves, VERRIEZ Catherine à Mme BIRIE-HABAS Cécile, M. ROBERT Eric à Mme REBEILLEAU Pascale

Secrétaire : Mme REBEILLEAU Pascale

Réf : 2024-12-64 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0	<p><u>REALISATION D'UN NOUVEL EMPRUNT</u></p> <p><u>CREDIT MUTUEL</u></p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>DECIDE de contracter un emprunt auprès de l'établissement bancaire dès la signature du contrat auprès du Crédit Mutuel de l'Anjou - pour une durée de 15 ans - taux fixe 4.30 % (sans IRA) - remboursement échéancier trimestriel - financement des travaux de transformation de l'ancien presbytère en cabinet médical</p>																														
Réf : 2024-12-65 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0	<p><u>FINANCES</u></p> <p><u>BP 2024 décision modificative n° 3 - Travaux en régie</u></p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Après en avoir délibéré</p> <p>- ACCEPTE les mouvements de crédits suivants en prévision d'inscription de travaux en régie</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr style="background-color: #cccccc;"> <th>Comptes</th> <th>Chapitre</th> <th>Dépenses Fonctionnement</th> <th>Recettes Fonctionnement</th> <th>Dépenses Investissement</th> <th>Recettes Investissement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>722 Immobilisations corporelles</td> <td>042</td> <td></td> <td>5800</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>21318 Autres bâtiments publics</td> <td>040</td> <td></td> <td></td> <td>5800</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Virement à la section d'investissement</td> <td>023</td> <td>5800</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Virement de la section de fonctionnement</td> <td>021</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>5800</td> </tr> </tbody> </table>	Comptes	Chapitre	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	722 Immobilisations corporelles	042		5800			21318 Autres bâtiments publics	040			5800		Virement à la section d'investissement	023	5800				Virement de la section de fonctionnement	021				5800
Comptes	Chapitre	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement																										
722 Immobilisations corporelles	042		5800																												
21318 Autres bâtiments publics	040			5800																											
Virement à la section d'investissement	023	5800																													
Virement de la section de fonctionnement	021				5800																										
Réf : 2024-12-66 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0	<p><u>RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EN MATIERE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS - EXERCICE 2023</u></p> <p><u>ETABLI PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION " SAUMUR VAL DE LOIRE »</u></p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL,</p> <p>- PREND ACTE du rapport annuel sur la qualité et le coût du service de collecte et de traitement des déchets de l'exercice 2023</p>																														

<p>Réf : 2024-12-67</p> <p>A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	<p>RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT- EXERCICE 2023 ETABLI PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION " SAUMUR VAL DE LOIRE »</p> <p>Le Conseil Communautaire a approuvé le 02/10/2024, le rapport annuel sur la qualité et le coût du service de l'eau potable et assainissement relatif à l'exercice 2024, sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération " Saumur Val de Loire " . (réf délibération n° 2024-132-DC du 04/10/2024 Conseil Communautaire) Après présentation de ce rapport établi par les services de la Communauté d'Agglomération, LE CONSEIL MUNICIPAL, - PREND ACTE du rapport annuel sur la qualité et le coût du service de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2023</p>												
<p>Réf : 2024-12-68</p> <p>A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	<p>LOTISSEMENT "LES RIVIERES / VARRAINS Rétrocession de voiries appartenant la société dénommée Alter Cités</p> <p>Par délibération en date du 11 juillet 2006, le Conseil Municipal de Varrains a approuvé la Convention Publique d'Aménagement avec la SODEMEL, devenue ALTER Cités, pour l'aménagement du lotissement "Les Rivières" sur le territoire de la commune de VARRAINS.</p> <p>Ladite convention prévoit dans son article 17.1 du titre III, ce qui suit littéralement retranscrit par extrait : « <i>Ceux des ouvrages réalisés en application de la présente concession d'aménagement qui ne sont pas destinés à être cédés aux constructeurs, et notamment les voiries, espaces libres et réseaux, constituent des biens de retour qui appartiennent à la Collectivité au fur et à mesure de leur réalisation et qui lui reviennent de plein droit dès leur achèvement.</i> »</p> <p>En ce sens, dans le cadre de l'opération sus-énoncée, la société dénommée ALTER Cités a aménagé des voies publiques, qu'il convient de rétrocéder à la Commune de VARRAINS, à l'effet de les intégrer dans le domaine public, à savoir :</p> <p>Un ensemble de parcelles à usage de voirie sis à VARRAINS (49400), les Rivières. Figurant au cadastre de ladite commune sous les relations suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="544 869 1214 1055"> <thead> <tr> <th>SECTION</th> <th>N°</th> <th>CONTENANCE TOTALE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AA</td> <td>202</td> <td>9 ca</td> </tr> <tr> <td>AA</td> <td>203</td> <td>44a 21ca</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>44a 30ca</td> </tr> </tbody> </table> <p>A cet effet, d'un commun accord entre la Commune de VARRAINS et la société dénommée ALTER Cités, il est prévu d'acquérir cet ensemble au prix d'UN EURO (1,00 EURO).</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la rétrocession de ces voiries, DECIDE d'acquérir de la société dénommée ALTER Cités, les parcelles à usage de voirie sus désignées moyennant la somme globale d'UN EURO (1,00 EURO),</p>	SECTION	N°	CONTENANCE TOTALE	AA	202	9 ca	AA	203	44a 21ca			44a 30ca
SECTION	N°	CONTENANCE TOTALE											
AA	202	9 ca											
AA	203	44a 21ca											
		44a 30ca											
<p>AUTRES DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL VOIRIE</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>aménagement de la rue des Rogelins 2025</u> choix d'un géomètre PRISMA TOP pour la réalisation d'un levé topographique – montant 1890 euros H T (soit 2268 euros TTC) <p>BATIMENTS COMMUNAUX MARCHE TRAVAUX TRANSFORMATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE EN CABINET MEDICAL Entreprise retenue - lot 3 charpente couverture Après consultation, et offre remise par La Charpente Thouarsaise (Thouars 79) trop élevée par rapport à l'estimation 20158.56 euros HT Consultation par devis de gré à gré – entreprise Albert PIERRE à Saint Clément des Levées pour un montant de 4529.39 euros HT soit 5435.26 euros TTC.</p> <ul style="list-style-type: none"> - devis de remplacement du défibrillateur - D+ SERVICES (44) 1679.76 euros TTC 													
<p><u>Le Conseil Municipal ne préempte pas les biens suivants :</u> Bien situé 34 Grand'Rue 1174 m² Bien situé 18 rue des Rogelins – 670 m²</p>													
<p>AFFAIRES DIVERSES</p> <ul style="list-style-type: none"> - vœux du maire – le samedi 4 janvier 2025 à 17 h grande salle des ifs - Prochaines réunions de Conseil Municipal : jeudi 9 janvier 2025 à 20 h 													

Le Maire, Monsieur Pierre-Yves DELAMARE